Envoyé en préfecture le 06/12/2022
Reçu en préfecture le 06/12/2022
Publié le 08/09/2023
ID : 038-213803489-20221121-2022_115-DE

Ruy-Montceau

COMMUNE DE RUY-MONTCEAU

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 NOVEMBRE 2022

Délibération n°2022_115

MISE A JOUR DES POSTES PERENNES AYANT VOCATION A ETRE POURVUS PAR VOIE STATUTAIRE

L'an deux-mil-vingt-deux le vingt et un du mois de novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Ruy-Montceau (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Denis GIRAUD.

Nombre de conseillers en exercice : 27 Date de la convocation : 15 novembre 2022

Quorum : 14

Présents : *Denis GIRAUD, Jean-Luc VERJAT, Christine GAGET, Enguerrand BONNAS, Eric SCHULZ, Karine PLATEAU, Marie-Pierre FERLET, Véronique REBOUL, Virginie MARIN, Aristide RICCIARDONE, Olivier MARIE-CLAIRE, Guy RABUEL, Jacqueline RABATEL, Jean-Jacques HYVER, Lilian RENAUD, Madeleine HANUS, Régine COLOMB, Pascal FARIN, Elisabeth SKRZYPCZAK, Jean-Marc SAÏNO.*

Excusés : *Frédérick CHATEAU (pouvoir à Aristide RICCIARDONE), Mireille BARBIER (pouvoir à Denis GIRAUD), Karen ANDREIS (pouvoir à Karine Plateau), Stéphane VEYET (pouvoir à Virginie MARIN), Sandrine CHAVENT (pouvoir à Olivier MARIE-CLAIRE), Didier de BELVAL (pouvoir à Christine GAGET).*

Absent : *Elidia BERENFELD*

Nombre de membres présents ou ayant donné pouvoir : 26

Secrétaire de séance : *Karine PLATEAU*

Le statut de la fonction publique territoriale autorise le recours à des agents contractuels pour assurer la continuité du service public en l'absence temporaire des agents titulaires des postes ou pour faire face à un accroissement d'activité provisoire. Il arrive que ces situations se prolongent, plaçant durablement ces agents dans une situation d'emploi précaire. L'employeur a la responsabilité d'apprécier le moment où ces emplois sont créés et permettre ainsi aux agents d'entrer dans le droit commun. Par ailleurs, les difficultés rencontrées pour recruter des agents travaillant dans les services à la personne incitent à procurer un statut stable à ces personnes de façon à les fidéliser.
Un examen complet de nos effectifs a permis de détecter cinq situations ouvrant la possibilité d'une titularisation :

- 1 agent reconnu en qualité de travailleur handicapé ayant démontré sa capacité professionnelle dans le cadre d'un contrat unique d'insertion
- 2 agents assurant le remplacement de titulaires qui ne reprendront pas leurs fonctions mais dont les postes ne seront administrativement vacants qu'au terme de procédures en courts
- 2 agents travaillant depuis plusieurs années pour des accroissements « temporaire » d'activité, pour lesquels il convient de mettre à jour la quotité horaire.

Publié le : 27/06/2025 09:45 (Europe/Paris)
Collectivité : Ruy-Montceau
https://www.intramuros.org/ruy-montceau/documents_administratifs/33957

Envoyé en préfecture le 06/12/2022
Reçu en préfecture le 06/12/2022
Publié le 08/09/2023
ID : 038-213803489-20221121-2022_115-DE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :
DE CREER un poste d'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL à temps complet se substituant à un poste d'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL de 1ère classe à temps complet
DE CREER un poste d'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL à temps complet à substituer le moment venu à un poste d'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE à temps complet
DE PORTER un poste d'ATSEM principale 2ème classe à temps non complet de 86% à 88% et de porter un poste d'adjoint technique de 88% à 86%
DE CREER un poste D'ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION à 44,29%

Ainsi fait et délibéré en séance, le 6 décembre 2022

Le Maire, Denis GIRAUD

MAIRIE de RUY-MONTCEAU (Isère)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Affiché le 07/12/2022

Conseil municipal de Ruy-Montceau _ Séance du 21 novembre 2022
Délibération n°2022_115

Publié le : 27/06/2025 09:45 (Europe/Paris)
Collectivité : Ruy-Montceau
https://www.intramuros.org/ruy-montceau/documents_administratifs/33957